à se tenir sur les bastions de la ville, où la défense se prolongeait encore. Envain le général Durando l'entraînait par le bras, l'engageant à ne pas courir d'aussi grands risques ; « Général, lui répondit le roi, c'est aujourd'hui mon dernier jour ; laissez-moi mourir. »

Quand le roi vit la fâcheuse situation de l'armée et qu'il lui parut que la résistance était désormais impossible, il sentit dès lors la nécessité de demander une suspension d'armes et d'accepter des conditions auxquelles son âme répugnait ; il dit que sa tâche était accomplie, qu'il ne pouvait plus rendre service au pays auquel depuis dix huit ans il avait consacré sa vie, qu'il avait en vain espéré trouver la mort sur le champ de bataille, qu'en conséquence, après mûres réflexions, il était décidé à abdiquer.

Les ducs de Savoie et de Gênes, le ministre Cadorna, le général en chef et les aides-de-camp de S. M. étaient présents. Aux vives instances qui lui étaient faites pour revenir sur sa décision, Charles-Albert ajouta avec fermeté : « Ma résolution est prise ; je ne suis plus le roi ; le roi est mon fils Victor.

Il embrassa avec effusion toutes les personnes présentes, remerciant chacun des services qu'il avait rendus à sa personne et à l'état. Après minuit, il partit accompagné seulement de deux domestiques. »

ABDICATION DE S. M. LE ROI CHARLES-ALBERT.

EUGÈNE, PRINCE DE SAVOIE-CARIGNAN,

Lieutenant-Général de S. M

PROCLAMATION.

« J'ai une douloureuse nouvelle à vous annoncer. Le roi Charles-Albert, après avoir affronté intrépidement les balles ennemies, témoin du revers de nos armes, n'a pas voulu se plier à l'adverse fortune et a préféré couronner sa vie par un nouveau sacrifice.

« Dans la journée du 23, il a abdiqué en faveur du duc de Savoie. Les pays lombards seront toujours, naissance éternelle et un inaltérable attachement.

« Serrons-nous autour du nouveau roi, digne héritier des vertus paternelles sur les champs de bataille et gardien intègre des franchises constitutionnelles sanctionnées par son auguste père.

« Vive le roi Victor-Emanuel !

« Turin, aujourd'hui 26 mars 1849.

« EUGÈNE DE SAVOIE. »

Une proclamation a été adressée, dans le même sens, à la garde nationale pour l'informer de l'abdication de Charles-Albert, la remercier de ses services passés, et l'engager à reporter sur le nouveau souverain les sentiments de sympathie et de dévouement qui l'animaient pour la personne et la famille du roi déchu.

Armistice entre S. M. le Roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel et le feld-maréchal comte Radetzky, commandant général des troupes de S. M. l'Empereur d'Autriche, conclu le 26 mars 1849 à la suite de S. M. le Roi Charles-Albert.

Le roi de Sardaigne donne l'assurance positive et solennelle d'exécuter, tout autant qu'il dépend de son honneur, un traité de paix assis sur les bases suivantes :

1° Le Roi de Sardaigne désoblige les corps militaires hongrois, polonais et lombards, en se servant de conserver, s'il le croit convenable quelques officiers des autres corps.

2° Le comte Radetzky s'emploiera, de son côté, auprès de l'Empereur, pour qu'une entière amnistie soit accordée aux militaires hongrois, polonais et lombards sujets de S. M.

3° Le Roi de Sardaigne consent à ce que 18,000 soldats autrichiens d'infanterie et 2,000 de cavalerie occupent le territoire compris entre le Pô et la Sesia, et tiennent de moitié, garnison dans la citadelle d'Alexandrie. Cette occupation n'aura aucune influence sur l'administration civile et judiciaire de la division de Novare. Trois mille autrichiens pourront fournir la moitié de la garnison de la ville et de la citadelle d'Alexandrie, et l'autre moitié pourra être composée de troupes de S. M. Sarde.

Les Autrichiens auront la faculté de communiquer librement par Valenza, Alexandrie et Lomellina.

On nommera une commission militaire mixte, pour régler l'entretien des troupes autrichiennes.

Les troupes sardes occuperont les duchés de Modène, de Plaisance et Toscane, c'est-à-dire, tous les territoires qui, avant la guerre, n'appartenaient pas au Piémont.

4° L'entrée de la moitié de la garnison autrichienne dans la citadelle d'Alexandrie ne pouvant avoir lieu que dans trois ou quatre jours, sera garantie par le gouvernement sarde.

5. La flotte sarde laissera l'Adriatique avec tous ses bateaux à vapeur, dans le terme de 15 jours, rentrera dans ses ports, et les Piémontais qui se trouveraient à Venise, recevront l'ordre de rentrer dans les anciens états et dans le même intervalle de temps.

6. Le Roi Victor-Emanuel promet de conclure une paix prompte et durable, et s'engage à remettre l'armée sur l'ancien pied de paix.

7. Le Roi de Sardaigne regarde comme inviolables toutes les conditions stipulées ci-dessus.

8. On enverra, de part et d'autre, des plénipotentiaires dans une ville quelconque qui sera désignée pour y conclure une paix définitive.

9. La paix sera faite indépendamment de cet armistice.

10. Si l'on ne parvient pas à conclure la paix, la dénonciation de l'armistice aura toujours lieu 10 jours avant la reprise des hostilités.

11. Tous les prisonniers de guerre seront promptement et réciproquement restitués.

12. Tous les Autrichiens qui agraient déjà passé la Sesia, seront tenus de rentrer dans les limites désignées plus haut.

Signés : GRECHOWSKY et RADETZKY.

Toutes les lettres particulières s'accordent à confirmer que l'armée sarde est en pleine dissolution. On vante beaucoup la valeur dont la garde composée de Savoisiens et de Piémontais, a fait preuve, mais on accuse le reste de l'armée de ne pas avoir suivi son exemple. Deux brigades (Regina et Aoste) auraient même refusé de combattre, et ce qu'il y a de curieux, c'est que ces deux brigades sont précisément celles qui, par leur séjour à Gênes, ont été le plus exposées au travail du parti républicain. Un fait qui malheureusement n'est que trop avéré, par des témoignages dignes de foi, c'est que les troupes sardes, après la bataille de Novarre ont pillé cette ville et y ont mis le feu. Ces horreurs n'ont été arrêtées que par les troupes autrichiennes dont la discipline est dépeinte par tout le monde, comme étant au-dessus de tout éloge.

Le ministère Ratazzi s'est retiré. Le nouveau roi a nommé un cabinet sous la présidence de M. Launay, sénateur à peu près inconnu en Piémont même. Il a le portefeuille des affaires étrangères. M. Pinelli a été nommé ministre de l'intérieur. Les autres ministres sont : MM. Dellamarghérita, à la justice; Nigra, aux finances; Galvagno, aux travaux publics, à l'agriculture et au commerce ; Mameli, à l'instration publique; Morozzo de la Rocca, à la guerre; Gioberti, ministre sans portefeuille.

« Ce ministère, dit le *Portafoglio Maltese*, a été très mal accueilli par le Public. »

Diverses villes, parmi lesquelles on cite Gênes, Chiavari et Sarzana ont déclaré ne vouloir pas reconnaître l'armistice. A Gênes il y a eu des désordres et l'on dissait que la république y avait été proclamée. Cependant les journaux et les lettres particulières de cette ville, en date du 30 mars, ne font aucune mention de ce prétendu événement.

On lit dans la *Gazetta di Genova* :

« S'il faut en croire les bruits qui courent, Charles-Albert, après la bataille de Novarre, aurait écrit au ministère : Tout est perdu, même l'honneur du Piémont. J'ai cherché la mort dans les rangs des soldats, et Dieu me fait survivre à ce désastre. Je dépose la couronne, j'y renonce en faveur de mon fils et je pars pour je ne sais où. »

Le ministère a adressé le rapport suivant au prince Eugène de Savoie, lieutenant-général du royaume :

« Altesse Sérénissime !

« Dans le grave péril qui menace cette capitale, dans son occupation prochaine par les troupes ennemies, le gouvernement croirait manquer à un des premiers de ses devoirs, s'il ne se préoccupait pas de pourvoir à la sûreté du parlement pour en rendre l'action libre, et les membres qui le composent involontairement. La chambre des députés a déjà reconnu cette nécessité, et les ministres seraient doublement coupables s'ils ne pensaient à y pourvoir.

« Comme le danger dont nous menace en ce moment l'approche de l'armée autrichienne, pourrait, dans peu d'heures disparaître, soit par un changement de fortune dans nos armes, soit par tout autre événement que les ministres ne s'arrêtent pas à prévoir, il ne nous semble pas qu'il soit, jusqu'ici, d'une absolue nécessité de prescrire la translation du parlement dans une autre ville, et moins encore nous paraît-il instant de désigner la localité qu'on doit assigner à cet effet.

« Même dans le cas de translation, le parlement devrait toujours rester pour quelque temps, puisqu'il ne pourrait pas se faire que les membres transportassent, dans un aussi petit intervalle, leur domicile de cette ville dans une autre.

« Il nous semble donc qu'après s'être délibéré, pour le moment, dans quel lieu le parlement devra se réunir, on puisse le proroger de quelques jours, sauf à décider après et entretemps, quel devra être le lieu de la convocation.

« De cette façon, on assure, d'un côté, le salut et la liberté du parlement; de l'autre côté, on avise de manière à éviter de graves inconvénients et les dépenses considérables qu'il faudrait nécessairement affronter dans le cas de la translation du parlement dans une autre ville où l'on ne trouve pas d'endroits propres à le recevoir. Les ministres, en vous exposant les considérations qui précèdent, croient devoir soumettre à votre signature le décret suivant :

Eugène prince de Savoie-Carignan, lieutenant-général de S. M.

« En vertu de l'autorité qui nous est déléguée; sur la proposition du ministre de l'intérieur, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. Le parlement est prorogé jusqu'au 3 du mois d'avril prochain.

« Art. 2. Nous nous réservons, avant ce jour, et si les circonstances le demandaient, de déterminer quelle sera la ville où le parlement devra être convoqué.

« Art. 3. Au cas où, dans le dit intervalle, aucune localité n'aurait pas été désignée, la convocation du parlement devra indubitablement avoir lieu dans cette ville.

« Art. 4. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

« Turin, 25 mars 1849. »

Dans la séance du 26 mars, à la chambre des députés, le ministre Rattazzi, annonce à la tribune l'abdication de Charles-Albert et l'armistice qui s'en est suivi.

Le député Josti dit que dans les terribles circonstances où se trouve la patrie, une seule chose peut le consoler c'est de contempler l'image vénérée de son souverain, martyr de l'indépendance italienne.

Le député Chenal, propose qu'une statue équestre soit élevée, et cette proposition reçoit les applaudissements de la chambre et à Charles-Albert, des tribunes.

Le député Ravina, a demandé qu'une commission soit élue pour rédiger une adresse au roi.

Josti, reparaît de nouveau à la tribune, et invite la Chambre à déclarer que le roi a bien mérité de la patrie.

La *Gazette du Milan*, sur la foi d'une lettre de Turin du 27, publie les nouvelles suivantes :

« Les débris de l'armée piémontaise se sont ralliés à Borgo-Nero, entre Novare et Biella.

« La chambre des députés est prorogée; mais, sur de nouveaux avis arrivés au quartier-général, les députés sont priés de ne pas partir. On doit les réunir sous peu.

« Les conditions de Radetzky sont:

« Cent millions de frais de guerre;

« Cession des places d'Alexandrie, Vigevano et autres de la ligne du Tessin, jusqu'à parfait et entier paiement;

« Modification de la Constitution. »

A Gênes, le parti républicain a relevé la tête. La ville est en proie à la plus violente agitation. Le conseil municipal et le commandant de la garde nationale exercent, de fait, les fonctions qui appartenaient aux autorités civiles et militaires. L'armistice est l'objet des attaques les plus véhémentes, et l'on déclare ne vouloir point s'y soumettre.

Nous extrayons la lettre suivante d'un de correspondans du *Journal des Débats* :

« Turin, le 23 mars.

« Le début de la guerre n'a pas été heureux pour les Piémontais : la division du général Durando a essuyé un échec ; mais cela ne décourage pas les Italiens ; ils disent qu'au commencement de leur révolution, les Français qui devaient remporter tant de victoires furent complètement battus.

« La division Solarolo, placée dans le Haut-Tessin, devait traverser le lac Majeur pour se relier à la division de la Lomellinie, le Comasque et les Bergamasques, abandonnés par les Autrichiens. La division Solarolo protège un comité insurrectionnel lombard qui doit marcher avec elle pour organiser les insurgés et prendre sa ligne de direction pour Brescia, par les montagnes. Mais le passage du Tessin par les Autrichiens va retarder ce projet.

« Le maréchal Radetzky, ce vieillard de quatre-vingt-deux ans, plein d'une exaltation juvénile, menace de marcher sur Turin. On commence à éprouver d'assez vives inquiétudes.

« Il a évacué Milan, ne laissant qu'une petit garnison dans la citadelle; il a appelé les régiments de Minrio, et il est allé se masser à Pavie, puis il a passé le Tessin le 20.

« Le major général de l'armée sarde, le général Chrzanowski, donnait ordre au général Ramorino de se porter sur Pavie ; mais l'ordre fut mal compris ou mal exécuté. Les Autrichiens profitèrent de la faute : ils passèrent le Tessin, vinrent à San Martino et même jusqu'à Garlasco. Le général Ramorino, ayant très mal manœuvré, le commandement de sa division a été donné au général Fanti ; Ramorino, appelé au quartier-général pour rendre compte de sa conduite, est gardé à vue, et doit paraître devant un conseil de guerre. On élève beaucoup de charges contre lui.

« Le corps autrichien avancé jusqu'à Garlasco pouvait être coupé. Le général Durando reçut donc ordre de s'avancer; le duc de Gênes, au lieu de continuer sa marche sur Milan, fut averti de se replier et de descendre le Tessin jusqu'à Vigevano.

« Tel était l'état des choses le 20. Mais le 21, dans la journée, Radetzky a détaché une division de son quartier-général qui a suivi le corps du général Durando, et paraît lui avoir fait éprouver des pertes à Mortara.

« Nous n'aurons des détails que ce soir, après le départ de la poste. Nous savons que Durando est à Verceil, et le Roi à Novare.

Ainsi, dans la Lomellina, il y a eu deux combats, l'un aux environs de Vigevano, et l'autre à Mortara. Les Piémontais, après s'être intrépidement battus, ont été forcés à la retraite.

« J'apprends à l'instant même que le duc de Savoie, fils aîné du Roi, à la tête du régiment de lanciers Piemonte-reale, a accomplit un brillant fait d'armes dans lequel il a reçu une légère blessure. Il a chargé avec ses lanciers, sur lequel il a fait plusieurs centaines de prisonniers. Le colonel lui a remis son épée en main propre, et le duc de Savoie n'a pas voulu qu'il eût une autre table que la sienne.

« Les nouvelles sont un peu confuses et souvent contradictoires. Les bulletins publiés par le gouvernement laissent beaucoup de vague dans les esprits, et motivent l'inquiétude qui se répand. »

Le général Ramorino est, dit-on, arrêté et traduit devant un conseil de guerre pour n'avoir pas disputé le passage du Tessin aux Autrichiens à Garlasco, et avoir laissé écraser un bataillon lombard.

Le Corriere Mercantile de Gênes, contient les quelques lignes qui suivent :

« Turin, 28 mars, 1 1[2 p. m.

« Par voie extraordinaire, nous recevons les nouvelles suivantes : La députation envoyée par la chambre à Victor Emanuel, n'a pas été reçue ; le roi lui fit dire qu'elle serait avertie, lorsqu'il jugerait convenable de la recevoir.

« Dabormida, Cristiani et Nigra ne veulent point accepter. Pinelli et Delaunay sont en conférences avec le roi.

« Un fort rassemblement de peuple a été dissipé devant le palais du ministère, par la ligne et la garde nationale ; de nombreux détachements de cavalerie parcourent les rues. La ville est dans une situation alarmante. »

On lit dans le *Portafoglio Maltese* du 6 avril :

« Dans la matinée du 26 mars, Charles-Albert venant de Savoie arriva à Turbia, d'où, après avoir changé de chevaux, il se fit conduire au couvent de Notre-Dame de Langhet. Là il fit ses dévotions. Arrivé aux *Quattro Cantini*, à peu de distance de Nice, le carrosse du roi changea encore de chevaux. L'intendant et le général de division de la ville allèrent au-devant de Charles-Albert qui voyageait sous le nom de comte de Barge et s'entretinrent longuement avec lui sur les derniers événemens qui avaient brusquement terminé la guerre. Charles-Albert paraissait profondément découragé et dit qu'il n'attendait plus rien des efforts que pourrait faire l'Italie dans les circonstances actuelles pour abattre le joug qu'elle s'était proposé de briser. Au moment où il fut remettre de cette conviction, il abandonna le pouvoir et prit la résolution de se retirer dans la vie privée en s'abstenant totalement des affaires. Néanmoins, aigri par les maux et l'oppression que l'Autriche a fait peser sur l'Italie, il déclara que, dans le cas où toute puissance forte déclarerait à l'Autriche, il irait se faire inscrire sous ses drapeaux comme simple volontaire, pour porter encore une fois les armes contre l'Autriche. Les paroles de Charles-Albert trahissaient un amer dégoût de la vie, et comme un regret de n'être pas tombé sous le plomb de l'ennemi. — Le roi continua de Nice son chemin pour la France, toujours accompagné de deux seules personnes, et après avoir été obligé de se faire connaître au pont de Var, à cause d'un vice de forme dans son passeport, il s'arrêta à Antibes où allèrent à sa rencontre les comtes Castagneto et Sauvemarne. Le 27, Charles-Albert passa toute la journée à écrire. Le 28, il se rendit à Aix, se dirigeant, dit-on, vers l'Espagne. »

ETATS ROMAINS.

L'assemblée constituante, dans sa séance du 27 mars, a décrété, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, que le palais dit de *Venezia*, serait restitué au peuple vénitien auquel il appartenait anciennement.

NAPLES.

On écrit de Naples, le 14 mars, au *Times* :

« Les nouvelles des provinces sont peu satisfaisantes, et, pendant que la Calabre est travaillée par des délégués républicains, le gouvernement n'a pas le moyen de protéger la longue ligne des frontières qui la sépare des Etats romains. Si l'affaire de la Sicile était réglée, on pourrait contenir la révolution sur les continents, mais nous savons que des agens sont partis pour Palerme dans l'intention de conseiller au peuple de ne pas céder et de faire, au contraire, un nouvel effort avec ses amis de la Calabre. Dans ces circonstances, l'arrivée des steamers achetés à Londres pour le gouvernement sicilien, serait un événement malheureux, et je suis invité à dire que le ministère napolitain, dans le cas où les steamers seraient livrés, indemnisé rait les vendeurs. Il est certain que le gouvernement est plus alarmé aujourd'hui, de la situation intérieure du pays, qu'il ne l'était dernièrement par ses relations extérieures sous les menaces de l'Angleterre et de la France.

« Le Pape reste à Gaëte, et le duc de Toscane à Mola de Gaëte. Les puissances catholiques, y compris la France, sont convenues de tenir un congrès à Naples pour le rétablissement du Pape. Mais j'apprends que l'Autriche proteste contre les longueurs d'un congrès ; elle voudrait être autorisée à terminer l'affaire d'une manière énergique, de concert avec la France. Je crois qu'il n'y a pas plus de dix jours que le Pape a adressé une demande formelle et exclusive au cabinet de Vienne. Et comme le prince de Schwarzenberg a dit que le jour où il recevrait une demande formelle, l'ordre serait envoyé aux troupes de Modène de se mettre en marche, j'attends d'un moment à l'autre la nouvelle que le mouvement sur Bologne et Florence a commencé. Quoique j'ignore le secret de la politique du cabinet autrichien et du grand-duc Léopold, je suis porté à croire que Léopold a quitté ses Etats d'accord avec l'Autriche pour lui fournir un droit d'intervention en vertu de ses propres droits de succession, car je sais que le prince a quitté San-Stefano malgré l'ambassadeur britannique et sans que sa personne fût en danger. »

SICILE.

Nous avons reçu la nouvelle de la rupture définitive des négociations ouvertes entre le gouvernement provisoire de Sicile et les amirauxde France et d'Angleterre, Les Siciliens se préparent à opposer une vigoureuse résistance aux aggressions des troupes de Ferdinand. Un décret portant la date du 9 mars prescrit la mobilisation d'une partie de la garde nationale pour soutenir la guerre de l'indépendance. Il sera ouvert une souscription dans chaque bataillon pour recevoir les enrôlements des volontaires qui voudront s'incorporer dans la garde mobile. De plus, dans la séance du 9 de la chambre des communes, une levée de tous les citoyens en état de porter les armes a été ordonnée. Des places avaient été réservées pour cette séance, aux amiraux Baudin et Parker, ainsi qu'aux états-majors des deux flottes.

Le Pape est à Gaëte et le grand-duc Léopold dans les environs. Par suite de la demande d'intervention adressée collectivement par le Pape aux puissances catholiques, des conférences doivent, dit-on, s'ouvrir à Gaëte. L'Autriche, tout en y adhérant s'efforce de provoquer de la part du Saint-Père un second appel plus pressant et à elle directement adressé. On dit aussi que la fuite du grand-duc a été concertée avec la cour de Vienne, qui met en avant ses droits de réversibilité sur la Toscane, et qui naturellement interviendrait de même coup à Florence et à Rome. L'attention générale est du reste quelque peu distraite par les événemens du Piémont.

TOSCANE.

Garazzi vient d'être nommé dictateur de la Toscane par un décret de l'Assemblée constituante du 25 mars.

PARME.

Les journaux anglais annoncent l'abdication du duc de Parme, en faveur de son fils, le prince héréditaire de Parme, qui se trouve en ce moment en Angleterre.

HOLLANDE.

La Haye, 23 mars.

Le fils aîné du roi Guillaume II s'est décidé à ceindre la couronne de Hollande, et le soir même de son arrivée à La Haye, à dix heures et demie, le journal officiel a publié la proclamation suivante, contresignée par tous les ministres:

« Nous, Guillaume III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., etc.

« Mes bien-aimés compatriotes et sujets de tout rang et de toute condition.

« Appelé au trône des Pays-Bas par la mort de mon auguste père, dont le souvenir est à jamais durable, je sens vivement l'importance de la tâche qui repose sur moi.

« Reportant mes regards vers Dieu, et plein de confiance dans un peuple si intimement lié à ma maison, je prends en main les rênes du gouvernement.

« C'était pour moi un premier besoin que de venir faire dans ma résidence cette déclaration solennelle, quoiqu'un saint et douloureux devoir m'appelât ailleurs sans retard.

« Guillaume Ier accepta le pouvoir souverain qui devait être exercé suivant une Constitution.

« Guillaume II, d'accord avec la représentation nationale, modifia la loi fondamentale d'après les besoins de l'époque.

« Ma mission sera de donner, dans le même esprit, à la loi fondamentale sa complète action.

« Je compte pour m'aider à accomplir cette mission sur le fidèle concours de tous les pouvoirs constitutionnels.

« Je maintiens dans leurs fonctions tous les employés de l'Etat, tous les officiers de l'armée, de la flotte et de la garde communale, quel que soit le rang qu'ils occupent.

« Néerlandais, restes fidèles à la devise de vos pères : *Je maintiens fait la force*, et cherchez avec moi la véritable liberté dans la soumission aux lois.

« Fait à La Haye, le 20 mars 1849. »

Une grande députation de membres de la deuxième Chambre des Etats-Généraux a présenté au Roi l'Adresse adoptée dans sa dernière séance.

Le Roi a fait à la députation la réponse suivante :

« Messieurs,

« Je suis profondément ému de la part que prend la deuxième Chambre des Etats-Généraux à la perte affreuse qui nous a causé à moi, à ma mère bien-aimée et à maison une si profonde douleur.

« Cette part, le respect reconnaissant de la mémoire de mon père, dont le souvenir ne se perdra jamais, l'expression de la douleur et du dévouement de la nation, me rendent cette Adresse agréable et consolante, et je vous prie, Messieurs, d'en témoigner ma reconnaissance à la Chambre.

« Je m'efforcerai de marcher sur les traces de mon prédécesseur, dont le cœur a battu pour la Néerlande jusqu'à son dernier moment, et il m'est doux de recevoir l'assurance que la deuxième Chambre, en attendant mon inauguration solennelle, que je peut tarder, est dès à présent prête à travailler avec moi au bien-être de ce peuple fidèle, auquel je consacrerai désormais ma vie, et dont je confonds le bonheur avec le mien. »

SUISSE.

Berne, 22 mars.

Le conseil fédéral vient d'avertir les Etats qu'un grand nombre de réfugiés paraissent se diriger vers la Suisse, et que dans tous les cas des réfugiés allemands qui étaient restés jusqu'à présent en France, mais qui ne reçoivent plus de secours, voyagent avec des passeports français, et sont dirigés vers la Suisse. Le conseil fédéral ne croit pas que ces mouvemens aient pour objet de compromettre la Suisse; néanmoins il croit devoir avertir les gouvernemens, et notamment ceux des cantons frontières, de surveiller strictement les réfugiés, afin que toute tentative qui serait de nature à troubler les rapports internationaux de la Suisse avec les Etats voisins soit immédiatement étouffée.

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS.

Voici, d'après les journaux américains, le résumé des travaux parlementaires :

Le trentième Congrès américain a terminé ses travaux le 4 mars, à dix heures du matin. Les derniers jours de la session ont été marqués par une inaction déplorable et par des scènes bien plus déplorables encore, que les journaux américains ne reproduisent qu'en rougissant.

Les travaux de la dernière quinzaine se réduisent à deux lois : l'une qui autorise le gouvernement des Etats-Unis à frapper des pièces de 1 dollar et de 20 dollars en or ; l'autre qui crée un ministère de l'intérieur. Cette dernière loi a rencontré de nombreux adversaires, qui voyaient dans cette innovation un premier pas vers une centralisation qu'ils redoutent. M. Calhoun s'est fait l'organe de ceux qui veulent restreindre l'action du pouvoir exécutif; cependant, malgré son éloquence et l'autorité de sa parole, la loi a obtenu une majorité de 11 voix.

Le projet de la loi relatif à l'organisation territoriale, après avoir été pris et repris dans les deux Chambres, a été renvoyé à la session prochaine. Voilà donc, encore pour longtemps, le Nouveau-Mexique et la Californie abandonnés à eux-mêmes. La Chambre s'est contentée de voter un bill qui étend aux nouveaux territoires le système